

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01938
Numéro SIREN : 802 644 773
Nom ou dénomination : 3DLyfe

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 7442

3DLyfe
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 6 rue du Clos des Abbesses
91330 Yerres

802 644 773 RCS Evry

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 AVRIL 2022

Le 07 avril 2022 à dix heures, les actionnaires se sont réunis au 6 rue du Clos des Abbesses 91330 Yerres en assemblée générale extraordinaire effectuée par convocation adressée le 24 mars 2022.

Monsieur Joël Wolf REJOUIS préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer :

Sont Présents :

- Monsieur Joël Wolf REJOUIS, propriétaire de 2 720 actions, représentant 2 720 voix, Président-Actionnaire de la société,
- Monsieur Didier BAYLE, propriétaire de 1 200 actions, représentant 1 200 voix, Actionnaire de la société
- Madame Elisabeth REJOUIS, propriétaire de 80 actions, représentant 80 voix, Actionnaire.

Soit au total 3 actionnaires présents, totalisant 4 000 actions sur les 4 000 composant le capital.

Le président de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut donc délibérer et prendre toutes décisions extraordinaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- le texte des projets de résolutions;

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions, a été tenu au siège social à la disposition des actionnaires où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis les actionnaires rappellent que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RB GR 32

PREMIERE RESOLUTION – CAPITAUX PROPRES

Les actionnaires, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2021 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 2 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Les actionnaires délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qu'il a été décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Actionnaires.

Fait à Paris,
Le 02 novembre 2021,

Signature des Actionnaires

Monsieur Joël Wolf REJOUIS
Agissant en qualité de Président et actionnaire



Monsieur Didier BAYLE
Agissant en qualité d'actionnaire



Madame Elisabeth REJOUIS
Agissant en qualité d'actionnaire

